

Construire une alliance mondiale contre le changement climatique entre l'Union européenne et les pays en développement pauvres et les plus vulnérables au changement climatique

2008/2131(INI) - 21/10/2008 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 618 voix pour, 45 voix contre et 25 abstentions, une résolution faisant suite à la communication de la Commission sur la construction d'une Alliance mondiale contre le changement climatique entre l'Union européenne et les pays en développement pauvres et les plus vulnérables au changement climatique.

Le rapport d'initiative avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par M. Anders **WIJKMAN** (PPE-DE, SE), au nom de la commission du développement.

Le Parlement salue l'initiative de la Commission mais l'invite à mieux clarifier la valeur ajoutée distincte de cette alliance. Selon lui, la coordination et la coopération avec d'autres acteurs de premier plan doivent faire partie intégrante du programme de travail de l'Alliance, afin de garantir la complémentarité optimale entre les initiatives qui seront prises.

Changement climatique et développement : le Parlement demande à l'Union européenne de mettre le changement climatique **au centre** de sa politique de coopération au développement. L'Alliance devrait prendre des **mesures concrètes** afin d'instaurer une cohérence entre, d'une part, les répercussions du changement climatique sur le développement, y compris sur les politiques européennes en matière d'agriculture, de commerce et de pêche, et, d'autre part, les problèmes liés aux subventions à l'exportation, comme l'aide conditionnelle, le poids de la dette, les crédits à l'exportation, l'utilisation de l'aide alimentaire à des fins commerciales et la privatisation et la libéralisation forcées de secteurs économiques vitaux.

Soulignant le rôle de la société civile, les députés préconisent de lancer des campagnes publiques d'information et d'adopter des programmes éducatifs dans les écoles et les universités afin d'offrir aux citoyens des analyses et des évaluations sur l'état du changement climatique et de proposer des réponses appropriées, en ce qui concerne notamment les modifications des habitudes de vie, afin de réduire les émissions. La Commission est invitée à veiller à ce que les études entreprises par l'Alliance partent de la base, soient destinées aux pauvres et aux plus vulnérables, soient guidées par les besoins des communautés locales et soient effectuées en coopération avec les populations concernées. Les résultats de ces études devraient être communiqués aux groupes cibles concernés via des médias accessibles.

Financement : les députés sont d'avis que les États membres de l'Union européenne doivent assumer une responsabilité beaucoup plus grande dans le financement de l'Alliance et dans l'alignement sur celle-ci de leurs activités dans le domaine du développement. Dans ce contexte, ils estiment que **le budget de 60 millions d'euros** affecté à l'Alliance **est cruellement insuffisant** et demandent à la Commission de fixer un objectif de financement à long terme d'au moins **2 milliards d'euros par an d'ici 2010 et de 5 à 10 milliards d'euros par an d'ici 2020**.

La Commission est invitée à proposer d'urgence des mesures devant permettre d'accroître les aides financières européennes de façon à assurer une coordination et une complémentarité maximales avec les initiatives existantes. À cet égard, le financement immédiat de l'Alliance pourrait être réalisé initialement,

en urgence, via le programme thématique « Environnement et gestion durable des ressources naturelles, y compris l'énergie » (ENRTP) et le 10^{ème} FED.

Les députés demandent également que la Commission et les États membres se mettent d'accord pour consacrer au moins **25%** des recettes escomptées dans le cadre de la prochaine période de transactions du système communautaire d'échange de quotas d'émission (SCEQE) au financement de l'Alliance et d'autres mesures d'adaptation au changement climatique dans les pays en développement.

Nouveaux moyens : les députés demandent que de nouveaux moyens de financement soient débloqués via différentes lignes budgétaires et de nouvelles sources de financement, comme les fonds humanitaires pour réagir aux catastrophes d'origine climatique, les fonds de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC), l'instrument de stabilité dans le contexte de la politique de sécurité préventive ou en réaction aux menaces pour la sécurité ou aux conflits générés par la problématique du climat, d'autres fonds extérieurs, le cas échéant, ainsi que des taxes écologiques, des partenariats public-privé et d'autres mécanismes de financement innovateurs créés à cet effet. La Commission est invitée à profiter de la prochaine révision du budget de l'UE pour réévaluer les priorités générales de l'Union en matière de dépenses et pour canaliser des fonds supplémentaires vers la lutte contre le changement climatique et vers le développement en général, et vers l'Alliance en particulier, notamment en réaffectant les fonds destinés à la politique agricole commune (PAC).

Renforcer la capacité des pays partenaires : le Parlement demande à la Commission d'inviter le secteur privé à devenir un proche partenaire de l'Alliance et l'encourage à investir dans le développement de modèles de partenariats public-privé (PPP) dans des domaines clés, comme la sécurité de l'approvisionnement en eau et la fourniture d'infrastructures dans les régions vulnérables. Il demande également à la Commission d'utiliser l'Alliance pour soutenir et renforcer la capacité des pays partenaires à identifier, contrôler et atténuer les menaces sur la sécurité que pose le changement climatique et encourage la Commission à consacrer des fonds supplémentaires à cet effet. La Commission est invitée à utiliser l'Alliance pour entamer des discussions avec la communauté des donateurs et avec les pays partenaires sur la préparation et la planification de mesures d'urgence pour faire face aux migrations à grande échelle au cas où le changement climatique rendrait certaines régions inhabitables.

Initiatives complémentaires : la Commission est invitée à élaborer d'urgence des initiatives politiques complémentaires et ambitieuses, en particulier dans les domaines de la **protection des milieux forestier et marin**, de **l'utilisation durable des ressources naturelles** et de la **coopération aux techniques d'atténuation**, où les besoins financiers excèdent largement ce que prévoit l'Alliance actuellement. Les députés souhaitent en particulier une action vigoureuse de l'Union via des mesures d'aide financière, d'assistance technique, de **transfert de technologies** et de coopération en faveur des pays en développement, afin de faciliter l'utilisation, le plus tôt possible, de technologies à faibles émissions de gaz à effet de serre et de méthodes de production respectueuses de l'environnement. Dans ce contexte, la Commission est invitée à revoir sa proposition relative à des critères de durabilité pour les biocarburants et à élaborer d'urgence **un calendrier complet** visant à réduire le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement. Elle est également invitée à utiliser l'Alliance pour élaborer des **politiques agricoles** et des méthodes de production qui répondent mieux aux besoins de la population locale et qui constituent une solution à long terme à l'essor des prix des denrées alimentaire.